



DELIBÉRATION N°106/2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

OBJET :
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Election des nouveaux membres de la Commission de Délégation de Service Public à la suite de la démission d'un membre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux le treize octobre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni,
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 07 octobre 2022

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. Halim YALCIN - M. David JARDINE – Mme Nadège BROSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO - M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER - M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN - Mme Colette DESJOURS – Mme Murielle VILLEDIEU

Etaient représentés :

Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT
M. Daniel BAPTISTE par M. Joël DE AMORIM
M. Alexis VALLENT par M. Laurent THEVENOT
M. Eric AGBESSI par Mme Colette DESJOURS

Etait absente : Mme Christiane ZELUS

Laurence DUPONT est désignée secrétaire de séance.

Par délibération n°57/2022 du 23 juin 2022, le Conseil Municipal a décidé :

- de désigner Laurence DUPONT comme représentante du Maire, en tant que président de la Commission de Délégation de Service Public ;
- de ne pas procéder au scrutin secret et après consultation de l'assemblée délibérante d'opérer un vote à main levée,
- de procéder, dans les conditions précédemment évoquées, à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de Délégation de Service Public selon la liste, ci-après, celle-ci étant la seule liste ayant été déposée :

Titulaires :

- Eric DERSIGNY
- Florence PLUCHART
- Bruno DARCILLON
- Jean-Louis ANTONY
- Christophe VIEIRA

Suppléants :

- Laurence DUPONT
- Julien PIEDPREMIER
- Lucie PINTO
- Aurélie FERNANDES
- Eric AGBESSI

- d'élire les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants désignés ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions de délégation de service public ainsi que tous documents relatifs y afférant.

Par courrier du 2 septembre 2022 Laurence DUPONT a fait part de sa démission, en tant que membre suppléant, de cette Commission de Délégation de Service Public.

Aussi, il convient de procéder à une nouvelle élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public.

La Commission de Délégation de Service Public comprend l'autorité habilitée à signer les conventions de délégation de service public, le Maire ou son représentant, président de la Commission, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste (Articles L1411-1 et suivants ; articles D1411-3 et suivants ; article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales).

Les candidatures prennent la forme de listes.

Chaque liste comprend, ainsi, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants ou moins mais en nombre égal de titulaires et de suppléants.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Le dépôt des listes s'effectue dans les conditions fixées par l'assemblée délibérante (Article D1411-5 du CGCT).

Les membres de la Commission de Délégation de Service Public sont élus au scrutin secret sauf si l'Assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article L2121-21 du CGCT).

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Ainsi, le Conseil Municipal, Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de proposer de désigner Mme Laurence DUPONT comme représentante du Maire pour présider cette commission, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire
- de ne pas procéder au scrutin secret et après consultation de l'assemblée délibérante d'opérer un vote à main levée,
- de procéder, dans les conditions précédemment évoquées, à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de Délégation de Service Public selon la liste ci-après, étant la seule liste ayant été déposée :

Titulaires :

- Eric DERSIGNY
- Florence PLUCHART
- Bruno DARCILLON
- Jean-Louis ANTONY
- Christophe VIEIRA

Suppléants :

- Nadège BROSSAUD
- Julien PIEDPREMIER
- Lucie PINTO
- Aurélie FERNANDES
- Eric AGBESSI

- d'autoriser le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Accusé de réception en préfecture
063-216304709-20221013-106-2022-DE
Date de télétransmission : 18/10/2022
Date de réception préfecture : 18/10/2022

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 18/10/2022
Publié ou notifié
Le : 18/10/2022
Le Maire,
Laurent THEVENOT

Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

